

Le sénateur Bernard Seillier, nouveau président du Conseil national de lutte contre l'exclusion

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 13 décembre 2002

Bernard Seillier, sénateur-maire de Séverac-le-Château (Aveyron), administrateur de la Fondation de service politique, a été nommé président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), par décret du Premier ministre.

Il a été installé ce jeudi 12 décembre dans ses fonctions par François Fillon, ministre des Affaires sociales, et Dominique Versini, Secrétaire d'État chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion.

Né le 12 juillet 1941, Bernard Seillier est marié, père de six enfants. Administrateur civil, il est membre de la Commission des affaires sociales du Sénat, et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Le CNLE a été créé dans le cadre de la Loi du 1er décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion. Il a vu ses attributions renforcées par la Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la prévention et à la lutte contre les exclusions. Lieu d'échange et de dialogue entre les pouvoirs publics et les acteurs engagés dans la lutte contre les exclusions, le Conseil a pour rôle de conseiller le gouvernement pour toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il assure une concertation entre les pouvoirs publics et les associations, organisations et personnalités qualifiées qui agissent dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il donne un avis, à la demande du Premier ministre ou à celle des membres du gouvernement dans les domaines qui relèvent de leur compétence, sur les textes de loi ou de règlement relatifs à la lutte contre les exclusions. De sa propre initiative, il peut faire des propositions sur les problèmes posés par la pauvreté et l'exclusion.

Le Conseil compte, outre son président désigné par le Premier ministre, trente-huit membres dont les ministres les plus directement concernés par la lutte contre les exclusions, des élus,

des représentants des associations et organismes qui interviennent dans la lutte contre les exclusions, des personnalités qualifiées, des représentants des autres conseils et comités concernés par la pauvreté et l'exclusion.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>